



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

États membres

Question écrite n° 97378

Texte de la question

M. Georges Mothron expose à Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, que la Chine vient de se déclarer prête, tout comme elle l'a déjà fait avec les bons du trésor américains, à acheter de 4 milliards à 5 milliards d'euros de la dette portugaise. Ceci lui permettra d'avoir un poids bien plus conséquent dans l'économie de la zone euro surtout s'il l'on prend en considération l'effet domino économico-financier qui lie les 27 États membres. Peut-elle lui apporter quelques éclaircissements sur la position de la France puis de l'Union européenne face à cette annonce ? Faut-il vraiment que des « géants » étrangers se mettent à racheter la dette d'États membres de l'Union européenne et de la zone euro pour que celle-ci s'assainisse, reparte et même perdure ? Il demande ce qu'il en est de l'action de l'Union européenne pour subvenir aux besoins économiques et financiers de ses propres États membres.

Texte de la réponse

La détention de la dette par des non-résidents est un signal de confiance des investisseurs étrangers, y compris asiatiques, dans l'économie d'un pays et la qualité de son crédit. La diversification de la détention de la dette par origine géographique participe d'une bonne gestion de la dette en diminuant le risque lié aux chocs de demande et en favorisant la concurrence qui exerce une pression à la baisse sur les coûts de financement. Les difficultés persistantes du Portugal à se financer sur les marchés ont conduit les autorités portugaises à demander officiellement une assistance financière internationale, le 7 avril 2011. Le programme, qui a recueilli l'accord de l'Eurogroupe et du Conseil de l'Union européenne le 17 mai 2011, couvrira les besoins de financement du Portugal à hauteur de 78 Mdeuros répartis entre le Fonds européen de stabilité financière (FESF), le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) et le Fonds monétaire international (FMI). L'assistance financière s'accompagne d'un programme d'ajustement sur trois ans, élaboré conjointement avec les autorités portugaises, qui vise notamment à assainir les finances publiques portugaises, condition nécessaire pour permettre de restaurer la stabilité financière à long terme de ce pays. Le FESF a levé des fonds le 15 juin 2011 (5 Mdeuros) et le 22 juin 2011 (3 Mdeuros) dans le cadre du programme d'assistance financière au Portugal. Ces émissions ont rencontré un réel intérêt auprès des investisseurs, dont l'origine géographique est diversifiée : les investisseurs originaires de la zone euro sont très présents mais on observe également une forte demande en provenance de l'Asie et singulièrement du Japon qui comptait pour 20 % du montant total. Ainsi, le ministère des finances du Japon a acheté 1,1 Mdeuros d'obligations le 15 juin et 550 Meuros le 22 juin. Outre les plans d'assistance financière destinés à soutenir le Portugal mais aussi la Grèce et l'Irlande, les États membres de l'Union européenne et de la zone euro ont apporté une réponse globale à la crise des dettes souveraines en adoptant des mécanismes de crise et en les renforçant, en améliorant la surveillance budgétaire multilatérale, en mettant en place une surveillance des déséquilibres macroéconomiques et en adoptant des initiatives pour accélérer la convergence des économies de la zone euro (Pacte pour l'euro plus). La solidarité envers les pays en difficultés ainsi que les nombreuses initiatives visant à réformer en profondeur la gouvernance économique en Europe témoignent de la détermination des États membres à préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble : c'est le message du dernier sommet de la zone euro le 21 juillet dernier ainsi que des propositions

du Président de la République et de la Chancelière fédérale d'Allemagne le 16 août à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97378

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2011, page 12

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10530